

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 211/2019

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

La place – stationnement interdit

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le déroulement de la manifestation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité du samedi 12 octobre 2019.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur une partie de la place (cf plan) pour le déroulement de la JNCP à compter du vendredi 11 octobre 2019 à 8h jusqu'au lundi 14 octobre 2019 à 10h pour la mise en place de stands.

ARTICLE 2 : La commune mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Fait à HERZEELE, le 07 octobre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 07 octobre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE



DEPARTEMENT

Nord
COMMUNE

Herzele

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

<Convexe>

Section: ..

Echelle: 1/850

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Stationnement interdit

Ne peut être annexé à mon arrêté n° 24/2019
en date du 07/10/2019

le Maire
R. GRATE



Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 07/10/2019
Signature